



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Eidgenössisches Departement für Umwelt,
Verkehr, Energie und Kommunikation UVEK**



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS



BPUK DTAP DCPA



Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associaziun da las Vischnancas Svizras

Projet de territoire Suisse – Rapport annuel 2014

Groupe de travail tripartite
Avril 2015

Impressum

Période sous revue

2014

Editeur

Groupe tripartite pour les travaux relatifs au Projet de territoire Suisse

Organisations responsables

Composition du groupe tripartite

- ARE – Lena Poschet, responsable Planifications fédérales
 - Regina Gilgen Thétaz, collaboratrice scientifique Projet de territoire Suisse
- CdC – Thomas Minger, chef du Service des affaires intérieures / coordination (jusqu'à fin 2014)
 - Nadine Eckert, collaboratrice scientifique
- DTAP – Christa Hostettler, secrétaire générale (depuis avril 2014)
 - Regina Füg, secrétaire générale adjointe (jusqu'à avril 2014)
- UVS – Renate Amstutz, directrice
 - Barbara Santschi, état-major de la direction
- ACS – Ulrich König, directeur (jusqu'en 2014)
 - Reto Lindegger, directeur (à partir de 2015)

Rédaction

Regina Gilgen Thétaz, Lukas Kistler, ARE

Sources

www.projet-de-territoire-suisse.ch

04. 2015

Table des matières

1	A propos du Projet de territoire Suisse	5
2	Activités du groupe tripartite en 2014	8
2.1	Groupe tripartite en faveur d'actions communes	8
2.2	Séances	8
2.3	Echanges avec des représentants du monde scientifique	8
2.4	Perspectives	9
3	Priorités du groupe tripartite en 2015	10
3.1	Objectifs 2015	10
3.2	Proposition aux organisations responsables du PTCH	10
4	Points forts de 2014 – quelques contributions en vue de la mise en œuvre ...	12
4.1	Stratégie 1 : mettre en place des territoires d'action et renforcer le réseau polycentrique de villes et de communes	12
4.2	Stratégie 2 : mettre en valeur le milieu bâti et les paysages	16
4.3	Stratégie 3 : coordonner transports, énergie et développement territorial.....	20
4.4	Travailler ensemble	22

1 A propos du Projet de territoire Suisse

Le groupe tripartite Projet de territoire Suisse a demandé à des acteurs de l'aménagement du territoire helvétique de donner leur avis sur la signification du projet de territoire Suisse.

Gemeinsames Arbeiten fördert gemeinsames Verständnis. Darauf basierend sind sektoralpolitische und teilgebietsspezifische Entwicklungsvorstellungen zu konkretisieren. Die Regierungskonferenz der Gebirgskantone (RKGK) hat dies mit ihrer «Räumlichen Strategie der alpin geprägten Räume in der Schweiz» getan.

Die Chance ist zu nutzen, um die Sektoralpolitiken aller Ebenen auf das Raumkonzept Schweiz auszurichten und dann Gesetze mit genügend Handlungsspielraum für gute Lösungen vor Ort zu erlassen. Das Ergebnis ist: kohärenteres Handeln im Raum!

Mario Cavigelli, Vorsteher Bau-, Verkehrs- und Forstdepartement Graubünden, Präsident RKGK

Projet de territoire Suisse ; une chance pour le Paysage ?

Longtemps négligée, la notion de « Paysage » a souvent été confondue avec la « protection de la Nature ». Elle doit devenir un « outil » de planification, qu'il convient d'aborder avec des regards croisés et sous différents aspects : historiques, socio-culturels, patrimoniaux, économiques, environnementaux etc.

Le Projet de territoire Suisse ouvre des champs exploratoires innovants, visant des transformations du territoire et des paysages raisonnées et durables.

Vincent Desprez, Responsable filière Architecture du Paysage, Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (hepia), Genève, Membre du comité de la Fédération Suisse des Architectes-Paysagistes (FSAP)

Das Raumkonzept Schweiz stellt vor allem jetzt eine wichtige Grundlage dar, um die Umsetzung der Revision des Raumplanungsgesetzes zu begleiten: Der Prozess der tripartiten Erarbeitung des Raumkonzepts Schweiz ist wegweisend und die darin ausgewiesenen Handlungsräume setzen wichtige Leitplanken für die gemeindeübergreifende Abstimmung der Bauzonen. Der kooperative Erarbeitungsprozess sollte nun auch Vorbild sein, eine Diskussion zur räumlichen Entwicklung in der Bevölkerung anzustossen.

Adrienne Grêt-Regamey, stellvertretende Leiterin Netzwerk Stadt und Landschaft Departement Architektur ETH Zürich und stellvertretende Leiterin Institut für Raum- und Landschaftsentwicklung ETH Zürich

Le Projet de territoire Suisse a surtout pour l'instant le mérite d'exister. On peut néanmoins penser que les Autorités, à tous les niveaux, s'inspirent déjà de cette stratégie en termes d'urbanisation, de paysage ou encore d'infrastructures. Certaines idées, telle celle de la densification, sont également déjà prises en compte par les acteurs économiques.

Le Projet de territoire Suisse offre de belles chances pour l'avenir. Un défi particulier me semble être le travail dans les territoires d'action, qui doivent devenir les véritables références. L'aménagement du territoire doit encore apprendre à changer d'échelle.

Pierre-Alain Rumley ancien directeur de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), Chaire de géographie, Université de Neuchâtel

In modo divulgativo sono raffigurate le diversità del nostro paese, che per magia di Madre Elvetia convivono sotto lo stesso tetto, grazie al compromesso svizzero. Se la coesione nazionale è la strategia, sono necessari anche indirizzi che considerano le Alpi come ponte fra le culture e le quattro aree di confine come una nuova dimensione regionale legata da interessenze. Se questo progetto non si sofferma a questo documento d'intenti e proporrà altri momenti partecipativi e di dibattito, potrà ancora offrire molte opportunità per il nostro futuro.

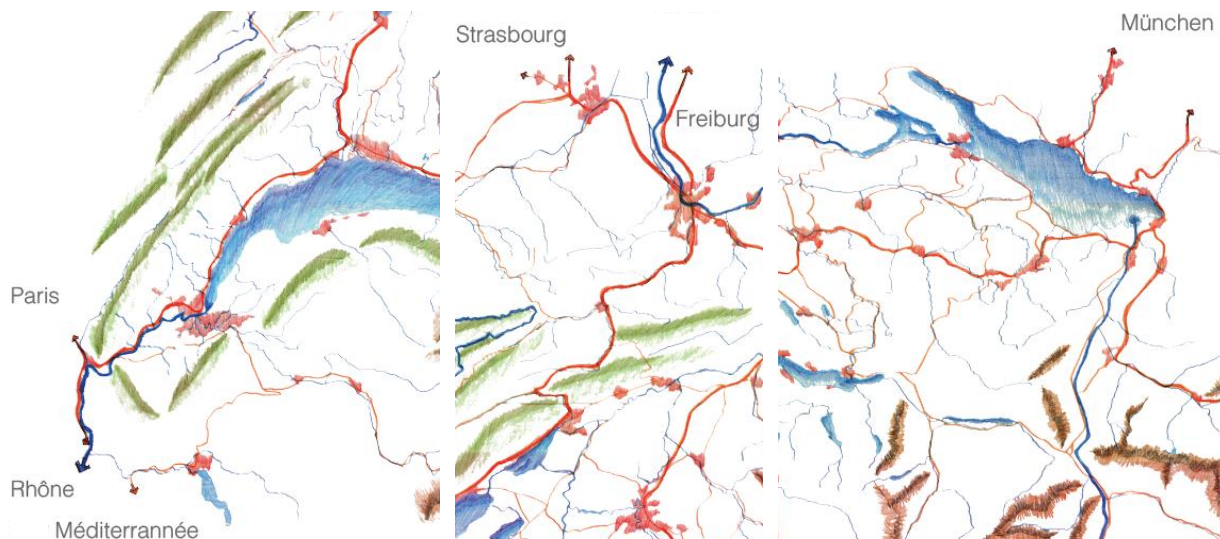
Francesca Pedrina, architetto-pianificatrice studio habitat.ch

Die Herausforderungen der Zukunft können nicht länger allein innerhalb der bestehenden Institutionen angegangen werden. Das Raumkonzept Schweiz bekräftigt die Bedeutung der funktionalen Räume – namentlich auch der grossstädtisch geprägten Metropolitanräume – sie sind wichtige Denk- und Handlungsräume für unser ganzes Land. Kantons- und gemeindeübergreifende Kooperationsformen werden gestärkt. Sie tragen wesentlich zu einer gut funktionierenden, lebenswerteren und wettbewerbsfähigeren Schweiz bei.

Corinne Mauch, Stadtpräsidentin Zürich

Dans le Projet de territoire, la Suisse est idéale : elle se veut diverse, solidaire et compétitive. Comment y parvenir quand les ressources sont limitées et que les besoins des uns et des autres s'entrechoquent ? Inventer la gouvernance des espaces fonctionnels, se souvenir de cette boussole dans les politiques sectorielles et arbitrer dans le respect de la cohésion nationale. En d'autres mots, concrétiser le Projet de territoire Suisse pour que la Suisse idéale devienne la Suisse réelle.

Nathalie Schallenberg, Présidente du Conseil communal La Chaux-de-Fonds, membre du comité de la Région Capitale Suisse



Concours « demain ? La Suisse », Swisstopia, contribution lauréate de la haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (hepia).

2 Activités du groupe tripartite en 2014

2.1 Groupe tripartite en faveur d'actions communes

Depuis fin 2012, le Projet de territoire Suisse constitue, en matière de développement territorial un cadre d'orientation commun à tous les niveaux de l'Etat, qui s'engagent à tenir compte de ses objectifs et de ses stratégies dans le cadre de leurs activités liées au territoire. Les organisations qui portent le Projet de territoire Suisse sont le Conseil fédéral, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des communes suisses (ACS). Les services de la CdC, de la Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP), de l'UVS, de l'ACS et l'Office fédéral du développement territorial (ARE) représentent ces organisations au sein du groupe tripartite. Celui-ci suit, documente et coordonne les différents efforts déployés dans le but de mettre en œuvre le Projet de territoire Suisse.

Le groupe de travail informe des travaux en cours par un rapport annuel. Périodiquement, il rédige un rapport exhaustif contenant des propositions sur l'utilisation et le développement du Projet de territoire Suisse.

Indépendamment des activités du groupe tripartite, les responsables s'engagent en faveur de la concrétisation de l'idée d'un aménagement durable du territoire suisse formulée ensemble. D'autres organes qui travaillent au-delà des frontières administratives comme la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA), la Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) ou les conférences métropolitaines sont des intervenants importants.

Le groupe tripartite veille à ce que l'esprit du Projet de territoire Suisse soit respecté dans le processus de mise en œuvre. Il s'agit d'une plate-forme de réseautage et de « veille » consultable lorsque les villes, les cantons et la Confédération s'apprêtent à collaborer. Dans le cadre de son reporting annuel, le groupe de travail documente l'avancement de la mise en œuvre du Projet de territoire Suisse, indique les projets en cours des organisations responsables et met en exergue les éventuels besoins d'action¹. Quelques bonnes mises en œuvre du Projet de territoire Suisse sont présentées au chapitre 4 « Points forts de 2014 ».

Le groupe de travail tripartite ne dispose ni d'un budget propre ni de ressources en personnel.

2.2 Séances

En 2014, le groupe tripartite s'est réuni quatre fois, à savoir en mars, en juin, en septembre et en décembre. Durant cette période, ses activités ont essentiellement porté sur les nouveaux échanges instaurés avec des représentants du monde scientifique.

2.3 Echanges avec des représentants du monde scientifique

Des échanges ont été instaurés, afin d'identifier les tendances et défis principaux en matière de développement territorial et d'en débattre avec des représentants des sciences traitant du territoire. L'objectif est d'identifier à l'aune d'interrogations concrètes les mesures et les aides les plus appropriées pour l'avenir. Le groupe tripartite souhaite, dans la perspective de travaux encore à venir, mettre à profit le potentiel créatif de cette collaboration.

¹ Les tâches et les objectifs de groupe tripartite Projet de territoire Suisse sont définis dans le « Rapport sur la séance de clôture du groupe de suivi politique du 14 janvier 2013 ».

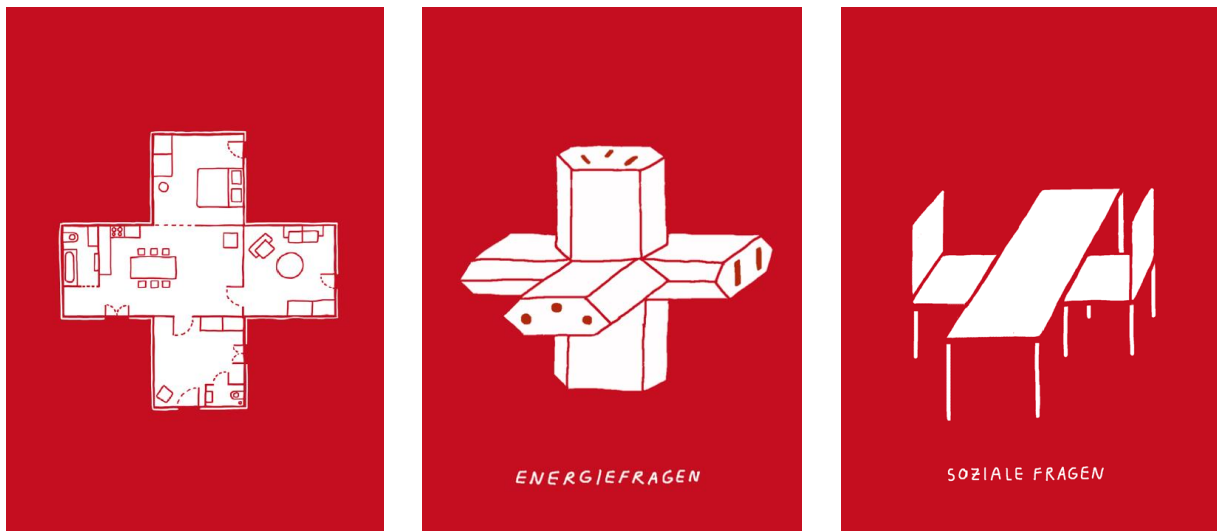
Le premier échange qui s'est déroulé le 22 août 2014 à Berne a mis en lumière des conditions cadre, des difficultés et des besoins d'adaptation : il a par exemple été question de la vulnérabilité du territoire et de la pression sur les paysages, des possibilités de transposition du Projet de territoire Suisse dans des bases juridiques ou dans des institutions ainsi que de la nécessité de collaborer au-delà des niveaux administratifs et des entités territoriales. De nouvelles pratiques de participation ont été abordées, qui devraient permettre d'élargir le cercle des intéressés du Projet de territoire Suisse. Ce dernier n'existe aujourd'hui que comme document imprimé et, par conséquent, non évolutif.

L'échange a été très constructif et très enrichissant. Dans l'optique du développement futur du Projet de territoire Suisse, il importe donc de le poursuivre.

2.4 Perspectives

Les projets et activités présentés au dernier chapitre « Points forts de 2014 » montrent que la représentation du développement territorial, formulée dans le cadre du Projet de territoire Suisse, prend corps dans de nombreux endroits. Les organisations qui portent le Projet de territoire Suisse permettent, en leur sein ou à l'extérieur, la discussion sur des questions de la stratégie tripartite, comme la collaboration dans les territoires d'action, la structuration du milieu bâti et des paysages ou le développement coordonné des transports, de l'énergie et du territoire.

En 2015, d'importants débats devraient avoir lieu sur des sujets liés au développement territorial, par exemple le développement durable de l'urbanisation, les surfaces logistiques et le transport de marchandises, la protection des terres cultivables ou la deuxième révision partielle de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Dans ce contexte, les organisations et le groupe tripartite doivent continuer à faire valoir les objectifs et stratégies du Projet de territoire Suisse et à collaborer au-delà des différents niveaux de l'Etat.



Concours « demain ? La Suisse », Jeu Suisse, contribution de la Hochschule Luzern Design & Kunst (HSLU).

3 Priorités du groupe tripartite en 2015

3.1 Objectifs 2015

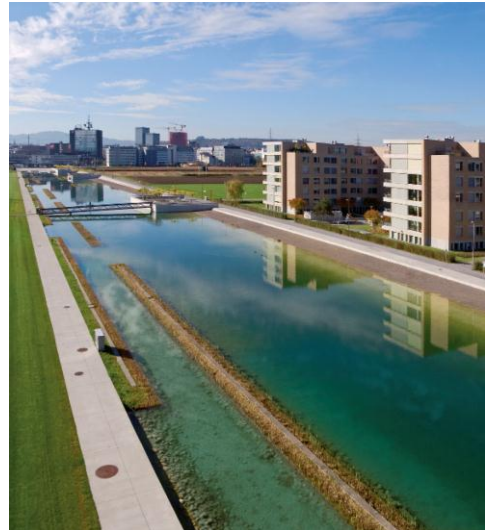
A la lumière des considérations et enseignements qui précèdent, le groupe de travail du Projet de territoire Suisse a fixé comme suit ses priorités pour la période de travail 2015 :

- Poursuivre les échanges avec des représentants du monde scientifique débutés en 2014, dans la perspective du rapport exhaustif sur l'utilisation et le développement potentiel du Projet de territoire Suisse. Ces échanges devront servir à identifier les forces et faiblesses de la démarche tripartite et à formuler des principes d'action concrets.
- Si nécessaire, chercher le dialogue avec des acteurs des territoires d'action afin de s'inspirer de leurs expériences ou de promouvoir un échange d'informations. Cela peut se faire à l'occasion d'un atelier, d'une table ronde ou d'une visite sur site.
- Continuer le suivi de l'application du Projet de territoire Suisse qui fait l'objet d'une synthèse dans le cadre du reporting annuel.
- Mettre à profit les activités du groupe tripartite, afin de renforcer l'échange et les synergies entre les organisations qui portent le Projet de territoire Suisse.

3.2 Proposition aux organisations responsables du PTCH

Les instances compétentes des organisations responsables du Projet de territoire Suisse (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC, CdC, DTAP, UVS, ACS)

- I. prennent connaissance du rapport annuel 2014 du groupe de travail ;
- II. valident les objectifs du groupe tripartite pour la période de travail 2015 (selon le chapitre 3.1).



Glattalstadt, le pôle de développement de la métropole zurichoise, Glattalpark Opfikon.

4 Points forts de 2014 – quelques contributions en vue de la mise en œuvre

Dans le présent chapitre, les organisations présentent des points forts de l'année 2014 pour chacune des trois stratégies du Projet de territoire Suisse. Le groupe tripartite juge les projets choisis particulièrement significatifs et intéressants. Afin que ce rapport ne soit pas trop volumineux, il s'est limité à quelques exemples particulièrement significatifs, ce qui ne remet pas en cause la valeur d'autres projets.

4.1 Stratégie 1 : mettre en place des territoires d'action et renforcer le réseau poly-centrique de villes et de communes

Il convient non seulement d'atteindre l'objectif fixé d'une Suisse qui soit à la fois compétitive et solidaire, mais aussi de promouvoir la diversité régionale et la collaboration au sein des espaces fonctionnels. Renforcer la collaboration pour la porter au-delà des limites des collectivités territoriales et des échelons de l'Etat permet de tracer de nouvelles voies en matière de planification et recèle un important potentiel de nouvelles qualités urbaines. Dans les espaces urbains, les projets d'agglomération de la Confédération aident à coordonner l'urbanisation, les transports et le paysage. Mais aujourd'hui, les espaces ruraux sont étroitement liés aux espaces urbains et la collaboration tripartite doit dès lors être promue et développée à un niveau régional plus élevé.

Collaboration au sein des agglomérations par-delà les frontières

La coordination de l'urbanisation et des transports et leur développement cohérent et respectueux des ressources dans le paysage ne peuvent être concrétisés qu'au travers d'une planification qui se joue des frontières et qui implique plusieurs échelons de l'Etat. A cet égard, les projets d'agglomération coordonnés par l'ARE sont un instrument d'importance en matière de coordination, de planification et de coopération entre Confédération, cantons, villes et communes. Deux étapes significatives ont été franchies en 2014.

Premièrement, le Parlement a adopté le 16 septembre 2014 le message relatif à l'arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015 (projets d'agglomération de 2^e génération). 38 agglomérations peuvent ainsi tableer sur des contributions en faveur de leurs infrastructures de transport.

Par ailleurs, le Conseil fédéral entend financer les générations futures de projets d'agglomération au travers du projet de fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Grâce à ce nouveau fonds, les projets d'agglomération seront renforcés en tant que pierre angulaire d'un développement territorial durable. Cette continuité est importante, dans la mesure où les projets d'agglomération renforcent la collaboration au sein des espaces fonctionnels et assurent une planification cohérente de l'urbanisation, des transports et du paysage.

Glattalstadt, un nouveau type de ville

Les huit communes que sont Basserdorf, Dietlikon, Dübendorf, Kloten, Opfikon, Rümlang, Wallisellen et Wangen-Brüttisellen ont donné naissance à l'association glow. Forte de plus de 108 000 habitants en 2013, la Glattalstadt serait la sixième agglomération suisse et, avec 85 000 emplois, elle pointe même devant Winterthur.

Mais Glattalstadt n'en reste pas moins une entreprise audacieuse dans la mesure où le Glattal d'aujourd'hui n'est rien d'autre qu'un *modus vivendi*, à savoir un accord tacite entre ses utilisateurs. Elle est le résultat d'un processus d'échange sociétal d'intérêts divers et parfois contradictoires. Glattal est, de fait, le pôle de développement de la métropole zurichoise, et partant de là, est soumise à une énorme pression. Mais Glattalstadt est également porteuse d'un immense potentiel, si la collaboration et la coordination entre la population, les communes et le canton fonctionnent. Le maître-mot est la planification. Le développement de la ville polycentrique de Glattalstadt se fait ainsi le long des transports publics, concrètement le long de la Glattalbahn et de ses arrêts, ce qui permet à la ville de protéger ses paysages. Il faut dire que la création et la conservation d'espaces libres sont au cœur du schéma directeur de Glattal. Les planifications de secteurs permettent de réserver de larges espaces pour des parcs publics. Six grands sites sont déjà réalisés et d'autres sont en cours de planification ou de construction².

L'UVS tient traditionnellement son Assemblée générale dans une ville suisse. En 2014, en optant pour Glattal, elle a pour la première fois choisi un autre type de ville. Ce faisant, l'UVS a mis l'accent sur une ville apparue suite à une collaboration intercommunale et a donc suivi la ligne avancée par le Projet de territoire Suisse, dont l'objectif est justement de promouvoir la collaboration au sein des espaces fonctionnels³.

Les agglomérations et les espaces ruraux à la recherche d'une collaboration tripartite

Les interdépendances entre les espaces urbains et ruraux se sont accrues et multipliées ces dernières années. Le mitage du territoire, le déclin économique ou les problèmes de transport, qui sont autant de tendances indésirables, touchent indistinctement les espaces urbains et ruraux, ce qui nécessite la mise en place de stratégies coordonnées. Pour tenir compte de ces interdépendances spatiales, le Projet de territoire Suisse prévoit dès lors douze territoires d'action intégrant aussi bien les espaces ruraux que les zones urbaines.

Jusqu'ici, la CTA s'occupait essentiellement des questions liées aux agglomérations. Mais la révision de la Convention CTA a été pour certains acteurs l'occasion de se demander, si une collaboration tripartite exclusivement axée sur les espaces urbains faisait encore sens, même s'il est évident que les zones urbaines restent confrontées à d'immenses défis qu'il convient, dans l'intérêt de l'ensemble du pays, de ne pas mésestimer.

La CTA s'est donc fixé pour objectif de montrer comment les espaces ruraux pouvaient être intégrés à la collaboration tripartite et a lancé un projet en ce sens. Daté du 25 mars 2014, le rapport final présente et évalue différents modèles y afférents. Les responsables politiques devraient décider courant 2015 de la marche à suivre.

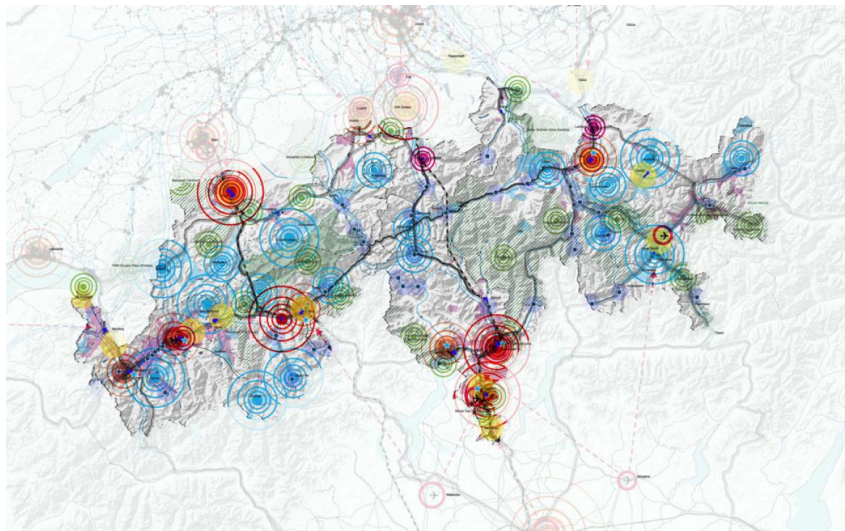
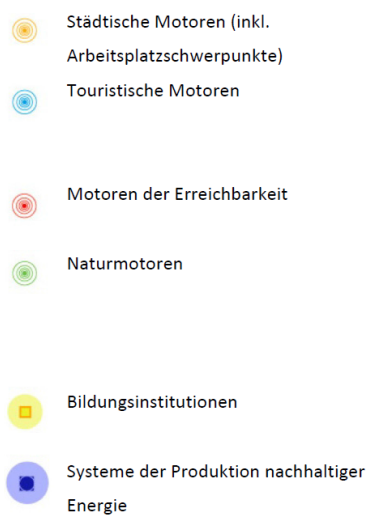
² Sources : Zürcher Oberländer du 10.04.2014 ; exposé du professeur Stefan Kurath lors de la Journée des villes 2014 ; Raumbewachung Glattalstadt, Planpartner AG, 10.12.2013

³ Documents sur la Journée des villes 2014 : www.staedteverband.ch

Une stratégie commune pour les espaces alpins suisses

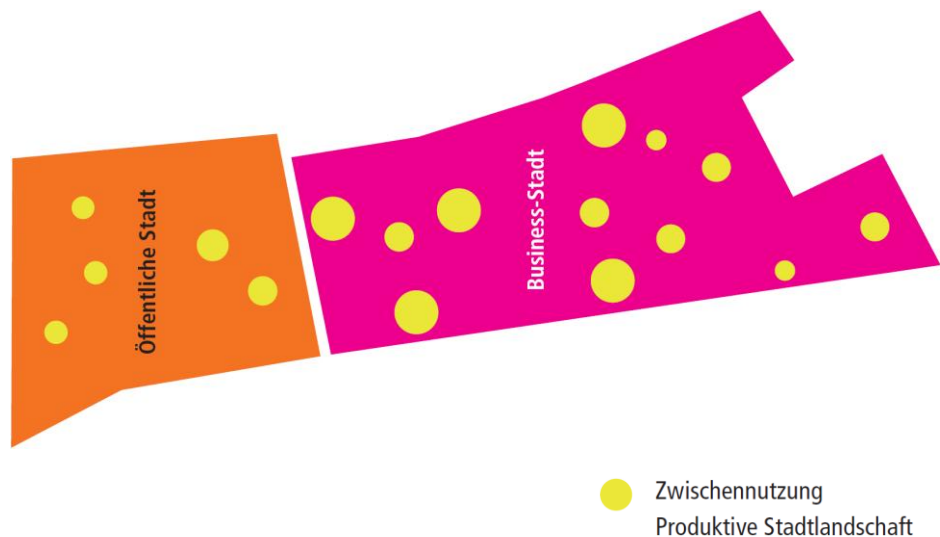
A l'automne 2014, au travers de sa « Stratégie territoriale des espaces alpins caractéristiques en Suisse », la CGCA a rédigé un document qui concrétise le Projet de territoire Suisse pour les territoires d'action alpins. Celui-ci constitue une stratégie de développement territorial supracantonale fondée sur une vision commune et définissant quatre champs d'action prioritaires : ménager et utiliser durablement les qualités et les ressources naturelles ; renforcer les centres alpins ; améliorer et garantir sur le long terme les infrastructures de transports et de télécommunications ; développer et optimiser l'utilisation des forces hydrauliques.

La stratégie vise autant à atteindre des effets extérieurs qu'intérieurs : l'objectif est d'augmenter, de la part des autres cantons et de la Confédération, la compréhension en faveur d'une mise en œuvre différenciée des mesures à incidences territoriales. Cette stratégie entend aussi donner une impulsion aux concrétisations locales et régionales.



Stratégie territoriale des espaces alpins caractéristiques en Suisse, représentation des moteurs et régions dynamiques dans l'espace alpin.

Stimmung Selbstbestimmung
 Stadtplatz Infrastruktur
 menschengerechte
 er Nutzungen
 Stadtidentität
 eichen
 Projekt der Öffentlichkeit
 Innovation und Kreativität
 ale und nationale Bedeutung
 tlandschaft
 Spielregeln für
 sche Vielfalt
 Rollens
 Spielraum zur Gestaltung
 der städtebaulichen Produktion



Projet «Weitblick Solothurn», désirs et vision.

4.2 Stratégie 2 : mettre en valeur le milieu bâti et les paysages

L'utilisation parcimonieuse des sols, la densification porteuse de qualité et l'intégration des paysages dans la planification favorisent la qualité du tissu urbain et la diversité régionale. Les conditions cadre nécessaires à une urbanisation raisonnable et qualitative ont été ancrées dans la loi. Et de nouvelles directives techniques et le complément apporté au Guide de la planification directrice y aident. Le développement de centres urbains durables et compacts nécessite des idées novatrices, à l'image de ce que fait la ville de Soleure, qui planifie avec prudence et longueur de vue un nouveau quartier plus important que son centre historique, dans le cadre d'un processus qui associe la population dès le début.

Le développement urbain durable ancré dans la loi

La loi sur l'aménagement du territoire (LAT) partiellement révisée, acceptée par votation populaire le 3 mars 2013, est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 de pair avec l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) révisée. Il existe donc une base légale pointue en faveur d'une urbanisation raisonnable et compacte, c'est-à-dire dans la ligne des objectifs de la Stratégie 2 du Projet de territoire Suisse.

La mise en œuvre de cette révision est du ressort des cantons. Ceux-ci doivent désormais élaborer une représentation de leur évolution territoriale et indiquer dans leur plan directeur comment faire pour que celle-ci se déroule à l'intérieur du milieu bâti. Ils doivent aussi veiller à ce que leurs zones à bâtir soient conformes au droit fédéral et à ce que les besoins prévisibles pour les quinze prochaines années ne soient pas dépassés. Lors de classements en zone à bâtir, ils doivent ponctionner au moins 20% de la plus-value, essentiellement afin de dédommager des personnes concernées par des déclassements et auxquelles on serait éventuellement redevable de compensations.

En 2014, l'ARE, en sa qualité de service fédéral compétent, a reçu les plans directeurs révisés des cantons de Zurich, Genève et Bâle-Ville pour examen. Le Conseil fédéral devrait statuer d'ici l'été 2015 sur l'acceptation de ces plans. Les cantons d'Argovie, de Lucerne et de Berne ont remis leurs plans directeurs à l'ARE pour pré-examen. Des discussions techniques avec les responsables gouvernementaux sont par ailleurs en cours avec nombre d'autres cantons, afin de préparer la mise en œuvre de la LAT révisée dans leurs plans directeurs, ainsi que d'éventuelles adaptations au niveau des lois correspondantes en matière de planification et de construction.

En plus de l'OAT révisée, deux instruments viennent soutenir la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales, à savoir les « directives techniques sur les zones à bâtir » publiées par la DTAP et le DETEC, qui indiquent quand les zones à bâtir d'un canton sont surdimensionnées, et le Guide de la planification directrice, que l'ARE a complété.

Projet commun de développement urbain durable

Dans le cadre du projet « Développement urbain durable », la CTA a cherché à dégager des nombreux travaux de recherche réalisés et des multiples exemples de Best Practices existants des instructions brèves et pragmatiques que les acteurs agissant aux trois niveaux de l'Etat pourront mettre en œuvre.

Lors de sa séance du 31 octobre 2014, la CTA a, au terme de près de deux ans de travail, approuvé le rapport « Das 3x3 der nachhaltigen Siedlungsentwicklung ».⁴ Celui-ci montre que si quelques acteurs et quelques lieux se sont déjà convertis à un développement urbain durable, des efforts s'imposent encore pour provoquer un changement de paradigme chez tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés. La LAT révisée devrait constituer un bon socle pour ce faire. Mais le principal défi qui va se poser concerne sa mise en œuvre. Le rapport met donc en avant neuf exigences liées à cette mise en œuvre. En outre, il définit les responsabilités devant incomber à la Confédération, aux cantons, aux villes et aux communes lors de la mise en application de ces exigences. Il donne ainsi corps aux principes d'action évoqués dans la Stratégie 2 du Projet de territoire Suisse. Il devrait être présenté le 29 mai 2015 à l'occasion du congrès « Densifier avec qualité » que la CTA organise avec d'autres organisations.

« Weitblick » – Solothurn West : le temps vu comme un capital et une chance

Propriété de la ville de Soleure, la zone Weitblick s'étend sur 20 hectares au sein de la zone à bâtir. Elle est donc plus étendue que la vieille ville de Soleure. Les travaux de planification ont débuté à l'occasion d'un concours d'urbanisme avec participation de la population.

En l'espèce, la ville de Soleure fait reposer sa planification sur un concept global, axé sur le long terme englobant la desserte (routes et transports publics) et les espaces verts. Le but est de créer, au moyen de lignes de perspective et de corridors verts (allées), des liens entre Solothurn West et la vieille ville, sans négliger pour autant des facteurs moins tangibles tels que la diversité des utilisations, l'identité, le caractère ou l'identification. Le chantier étant appelé à être long, il est indispensable de prévoir des utilisations intermédiaires. La ville de Soleure réfléchit au développement du quartier conjointement avec la Hochschule Luzern (HSLU). Celle-ci s'occupe de Solothurn West depuis de nombreuses années et a déjà planché sur des sujets, tels que les quartiers adaptés aux personnes âgées, l'interaction avec le projet de construction Weitblick ou la maison de quartier Solothurn West.

« L'éloge de la lenteur » : tel est le principe qui sous-tend l'ensemble du projet. Soleure dispose en effet de temps pour mener à bien ce projet et entend donc le mettre à profit, ce qui ouvre des perspectives plutôt inhabituelles, puisqu'il est ainsi possible de s'imprégner des qualités et identités intrinsèques pour les valoriser et les développer. En croissant lentement mais sûrement, cet espace urbain sera donc une ode au développement durable.⁵

⁴ Metron, Tobler, Georg (2014) : Das 3x3 der nachhaltigen Siedlungsentwicklung, sur mandat de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA), Berne.

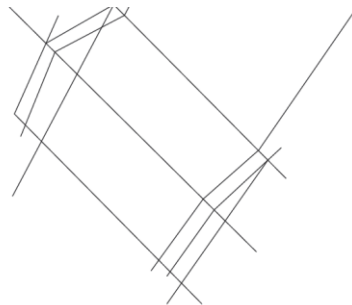
⁵ Sources : Wohnungspolitischer Dialog; «Weitblick» – Solothurn West Masterplan von Graf Stampfli Jenni Architekten AG; Solothurner Zeitung du 04.07.2012.

Développer les communes à l'intérieur du milieu bâti

« Arrêter le mitage du territoire – mais comment ? », tel était le titre de la manifestation que l'ACS a organisé le 15 mai 2014 à Wallisellen avec le DETEC. Nombre d'exemples – essentiellement en provenance des communes – ont ainsi permis de montrer comment enrayer le mitage.

Melchior Buchs, ancien directeur de l'Entwicklungsraum Thun, a, à titre d'exemple, présenté le projet « Überkommunale Nutzungsplanung ». Il s'agit d'un projet-modèle soutenu par la Confédération et le canton de Berne dans le cadre duquel les communes de Thoune, Steffisburg, Spiez, Uetendorf et Heimberg ont défini en commun des zones d'activités économiques. Tout est parti du projet d'agglomération de Thoune, qui exige un renforcement de la coordination de l'aménagement du territoire au sein de l'agglomération. La collaboration s'imposait, tant il est presque impossible de dissocier promotion des lieux d'implantation et aménagement du territoire. L'analyse des zones d'activités existantes a montré que seule une petite partie d'entre elles étaient non bâties. L'objectif initial, à savoir le transfert et la mise en commun de réserves libres vers des lieux centraux, n'a pas été poursuivi. En lieu et place, l'attention s'est reportée sur des zones d'activités où il était possible de créer des emplois, en procédant à une densification et à des réaffectations. Le pôle d'activités suprarégional devrait ensuite être réaffectée. L'entité « Entwicklungsraum Thun » a repris la gestion des zones d'activités économiques. Pour ce faire, il s'appuie en particulier sur la banque de données SIG existante, qui va être affinée. La question de la commercialisation sera abordée dans une phase ultérieure.

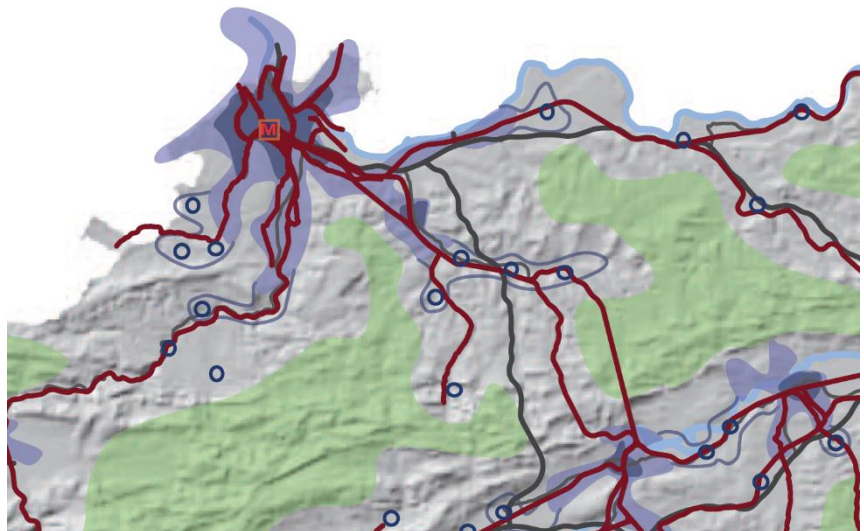
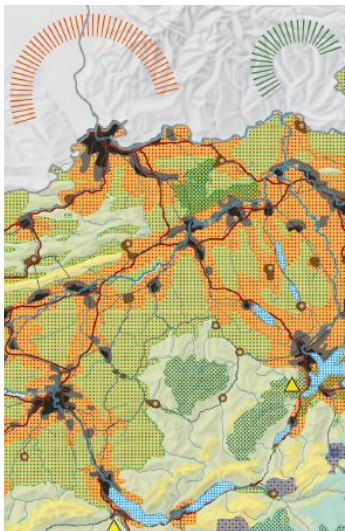
Pour clôturer la conférence, Raimund Rodewald, directeur de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, Maria Lezzi, directrice de l'ARE, Peter Bernasconi, député au Grand Conseil et membre du comité de l'ACS et l'architecte Urs Meier ont débattu de quelle autonomie l'aménagement du territoire pouvait accorder aux communes.⁶



Wie kann die Zusammenarbeit
von Handwerk, Gestaltung und
Ökonomie gefördert werden?

Concours « demain ? La Suisse », Die Schweiz braucht ein neues Gewand, contribution de la Hochschule für Gestaltung und Kunst Basel (HGK).

⁶ Fichier audio de la table ronde et documents sur la conférence : www.chgemeinden.ch/fr



Carte représentant les critères d'évaluation spatiale des projets d'infrastructures FAIF PRODES étape d'aménagement 2030.

4.3 Stratégie 3 : coordonner transports, énergie et développement territorial

Coordonner transports, énergie et développement territorial permet non seulement de préserver les ressources, mais aussi de maîtriser la mobilité et de renforcer la compétitivité. C'est la raison pour laquelle la Confédération va soumettre les projets d'infrastructures à une évaluation territoriale. Dans les espaces urbains, l'existence de liaisons piétonnes et cyclables sûres est un atout pour les conditions d'habitation et l'environnement de travail. Les construire dès le début du développement d'un quartier tels l'Y-Parc à Yverdon-les-Bains est donc une bonne idée. Et pour que les villes et les communes soient plus actives en matière de politique d'énergie, un guide comportant des exemples concrets a d'ailleurs été rédigé, afin de faciliter leurs premiers pas en ce sens.

Des critères territoriaux pour la planification fédérale des transports

Avec l'Office fédéral des transports (OFT), l'ARE a mis sur pied un système d'évaluation territoriale des projets d'infrastructures sur la base du Projet de territoire Suisse. Cette évaluation vise à mieux coordonner le développement de l'urbanisation et des transports, dans le cadre de la planification de l'offre.

S'agissant de l'élaboration du message sur le développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES) pour l'étape d'aménagement 2030, l'OFT a demandé en 2014 aux cantons de se regrouper en régions de planification et de présenter des concepts régionaux de l'offre. Par la suite, les exploitants des infrastructures rassembleront ces concepts avec les offres en matière de trafic voyageurs longue distance et de transport de marchandises. L'OFT évalue ces modules d'ici fin 2015.

L'évaluation se fonde sur une analyse coût/utilité (NIBA), sur l'évaluation des surcharges en matière de transports de voyageurs et de marchandises, ainsi que sur l'examen de l'adéquation avec les perspectives à long terme du réseau ferroviaire. En plus de ces critères, l'OFT évalue désormais l'effet territorial prévisible des concepts d'offre et des mesures d'aménagement. Le système d'évaluation développé par l'ARE et l'OFT se compose d'un catalogue de critères et d'une carte qui s'appuient sur les objectifs et les stratégies du Projet de territoire Suisse et les concrétisent.⁷

Y-Parc – un exemple de planification des liaisons piétonnes et cyclables en amont

Le concept d'aménagement de l'espace public et l'architecture paysagère du « parc scientifique et technologique Y-Parc » d'Yverdon-les-Bains pourraient servir d'exemples pour d'autres projets similaires en Suisse. Le parc intègre des zones à bâtir autorisant une densification des constructions, la gestion des eaux et la renaturation des cours d'eau et comporte des axes destinés aux déplacements à pied et à vélo, ainsi qu'à l'aménagement des espaces publics. Il fait donc la part belle à l'écologie et à l'environnement.

Le projet été récompensé d'une distinction au « Flâneur d'Or 2014 - Prix des aménagements piétons » décerné par Mobilité piétonne Suisse. Le jury, auquel l'UVS participe, a jugé le concept d'accessibilité du parc scientifique et technologique Y-Parc « exemplaire et innovant ». Il a précisé : « rares sont les exemples de planification de nouveaux quartiers urbains, en particulier de zones industrielles et d'activités, qui placent les piétons au premier plan des réflexions. Et encore plus rares sont ceux qui construisent ces liaisons avant les autres infrastructures. » L'axe de desserte central qu'est la Promenade des Sciences, longue d'un kilomètre, est presque intégralement réalisée. Si, pour les piétons et les cyclistes, elle constitue une liaison sûre entre la ville et le lac au nord et la plaine de l'Orbe au sud, elle est également un lieu de loisir doté de surfaces végétales, de plans d'eau et de bancs publics.

⁷ Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire, PRODES étape d'aménagement 2030 : www.bav.admin.ch/fabi/

L'ensemble des espaces publics a été conçu et réalisé avec beaucoup de soin, si bien que les collaborateurs des entreprises, qui s'installeront dans le parc trouveront dès le premier jour un environnement attractif.⁸

Avenir énergétique des communes

En encourageant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, les communes contribuent largement à une politique énergétique durable tout en favorisant la création locale de valeur ajoutée.

Le guide « L'avenir énergétique dans les communes » élaboré par l'ACS en collaboration avec différents partenaires comporte douze exemples pratiques. Il montre qu'un grand nombre de communes se sont déjà engagées sur la voie d'un futur énergétique durable, sans oublier qu'il existe encore des potentiels importants en de nombreux endroits. Le guide est destiné à inciter les communes à saisir ces chances et à faire ainsi œuvre d'esprit pionnier. Sur la base d'exemples pratiques, il souligne les points auxquels les communes doivent particulièrement veiller, les rôles qu'elles peuvent endosser et où elles peuvent apporter un concours technique et financier.⁹ Au final, les communes trouveront dans cet ensemble de mesures le moyen de se lancer plus facilement dans une politique énergétique active au niveau communal. « L'avenir énergétique dans les communes » rassemble un grand nombre d'informations et vient en complément des projets et programmes existants dans le domaine de l'énergie.



Y-Parc à Yverdon-les-Bains, un aménagement piétons exemplaire.

⁸ Source : Flâneur d'Or 2014 ; avis du jury

⁹ Supplément au journal « Commune Suisse » du 14 novembre 2014 (en français et en allemand) ; papier électronique : www.chgemeinden.ch ; exemples pratiques, vidéos, informations complémentaires : www.gemeindeenergie.ch

4.4 Travailler ensemble

Au travers du Projet de territoire Suisse, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont manifesté leur volonté de renforcer la collaboration tripartite et de coordonner au mieux leurs activités liées au territoire. Cette collaboration verticale et transversale des acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire suisse est très importante et va devoir être poursuivie, car les activités ayant une incidence sur le territoire nécessitent une attention permanente et une prise de décision responsable et coordonnée à tous les échelons de l'Etat.

Collaboration entre échelons de l'Etat et domaines spécialisés

Au travers des « projets-modèles pour un développement territorial durable », la Confédération encourage des formes novatrices de collaboration allant au-delà des frontières territoriales, sectorielles et institutionnelles classiques.¹⁰

La troisième phase du programme 2014-2018 est en grande partie axée sur les objectifs et stratégies du Projet de territoire Suisse. Les projets soutenus permettent l'élaboration de solutions dans les domaines suivants : mettre en œuvre l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti ; aménager les espaces ouverts dans les agglomérations ; créer une offre de logements suffisante et adaptée aux besoins ; favoriser l'économie dans les espaces fonctionnels ; utiliser et valoriser durablement les ressources naturelles.

« demain ? La Suisse »

Le concours « demain ? La Suisse »¹¹, lancé par la Conseillère fédérale Doris Leuthard au printemps 2014, apporte un éclairage précieux et novateur au débat public sur les qualités spatiales.

Les étudiants de cinq hautes écoles spécialisées ont été invités à développer des idées et à imaginer ce que sera la Suisse de 2035. Le 27 octobre 2014, le jury dirigé par la cheffe du DETEC a déclaré vainqueur le projet « Swisstopia » de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (hepia). Travail interdisciplinaire, celui-ci met en lumière différents aspects relevant de la société, de l'organisation du territoire, de l'environnement et de la consommation. Il en résulte une image de l'avenir extrêmement riche et allant bien au-delà des questions relatives au territoire et aux infrastructures. Les résultats du concours seront autant que possible pris en considération. Par ailleurs ils seront débattus publiquement à l'occasion d'un atelier organisé au printemps 2015.

¹⁰ Pour de plus amples informations : www.modellvorhaben.ch ; « Nouvelles voies et alliances pour le développement territorial durable : enseignements et impulsions des 44 projets-modèles », édition ARE, OFEV OFAG et SECO, Berne 2013

¹¹ Informations et contributions au concours sous : www.demain-la-suisse.ch